

les États-Unis bien davantage qu'une reprise comparable dans un autre pays; l'inverse est encore plus vrai. Notre collaboration dans la recherche d'une solution aux grands problèmes économiques du jour n'est donc pas une question de choix mais de nécessité. Aucun de nos deux pays ne peut être vraiment sain économiquement sans l'autre. Aucun ne peut rester longtemps insensible aux préoccupations légitimes du voisin.

J'ai souligné les aspects positifs de notre collaboration au cours de l'année, mais pour être objectif il me faut signaler certains des problèmes en suspens, notamment celui que soulève le trafic des pétroliers au large de la côte du Pacifique, notre relative divergence de vues sur le régime applicable à l'exploitation minière des fonds marins, le litige concernant l'application extra-territoriale des lois américaines au Canada et aux citoyens canadiens — litige dont la gravité pourrait encore s'accroître — et les conséquences fâcheuses de la taxe américaine sur les congrès qui frappe une industrie touristique canadienne accusant déjà un déficit annuel de près d'un milliard de dollars dans ses échanges avec les États-Unis.

Vous qui m'écoutez, connaissez sans doute très bien le pacte de l'automobile. Vraisemblablement peu d'Américains ou de Canadiens se prononceraient sérieusement en faveur de sa résiliation. Il n'en reste pas moins qu'il comporte encore des lacunes que nous constatons à l'occasion: c'est ainsi qu'en 1976, le Canada a essuyé un déficit de deux milliards et demi de dollars en ce qui concerne les pièces, déficit compensé en partie seulement par le surplus de un milliard et demi enregistré au chapitre des automobiles assemblées... L'agriculture canadienne ne manque pas, elle aussi, d'éprouver certaines difficultés qui, généralement, se manifestent dans le secteur des barrières non tarifaires.

Évidemment, les griefs surgissent des deux côtés de la frontière: le litige qui a éclaté à propos des stations de télévision frontalières constitue un exemple bien connu dans cette région. On se plaint parfois, du côté américain, de l'application de notre Loi sur l'examen de l'investissement étranger et des mesures prises par certaines de nos provinces et par le gouvernement dans le secteur des ressources.

Pourtant, presque toutes ces questions ont donné lieu à des négociations et il ne fait aucun doute que l'on s'achemine vers leur solution. C'est là une autre preuve du bon état des relations canado-américaines dans un monde où les troubles économiques amènent la plupart des pays à recourir instinctivement à l'isolationisme, au protectionnisme et à l'affrontement.

Je n'ai fait qu'effleurer quelques-unes des nombreuses questions qui intéressent nos deux pays. Il est en effet impossible de couvrir toute la gamme des relations canado-américaines dans un seul discours et, si la chose était possible, on peut être assuré qu'étant donné la complexité et le dynamisme de ces relations, un tel discours serait périmé avant d'être prononcé.

En dépit de cette mouvante perpétuelle, il reste cependant certaines constantes; quelques-unes, sont inévitablement source de tension comme nous avons pu le voir. Il faut donc leur accorder une attention constante et les aborder avec doigté pour qu'elles